Fédération des activités postales et de télécommunications
Syndicat Du Cher

VRAI JOURNAL DE LA CGT FAPT DU CHER

Libéraliser nuit gravement au fonctionnement du service public

Bulletin édité par la CGT FAPT et financé grâce aux cotisations des syndiqué(e)s

Mai 2020 n°79

Edito : MASQUÉ(E)S MAIS PAS BÂILLONNÉ(E)S

Les déclarations de Bruno Le Maire, disaient que nous devions retourner au travail, en affirmant que les travailleurs seraient les premiers à payer puisqu'il y aurait des faillites dans les mois à venir et des pertes d'emplois.

Donc, nous pouvons nous attendre, à ce que le patronat prenne l'excuse de la crise pour mettre en place des plans de licenciement ou profite de la situation pour rogner sur les acquis sociaux.

De même, alors que l'entreprise Air France a reçu deux prêts d'une valeur de sept milliards pour empêcher la faillite, celle-ci annonce déjà un plan de départ volontaire. Ou dans les entreprises comme SUEZ, qui va verser 280 millions d'€ de dividende alors que plusieurs milliers de ses salariés sont ou ont été au chômage partiel, c'est-à-dire payés sur fonds publics.

Aujourd'hui, partout ce sont les travailleurs qui subissent et subiront en premier lieu les effets de la crise sanitaire et de la crise économique, sur fond de chantage à la faillite, pour encourager le déconfinement, malgré son impréparation.

Dans le monde entier c'est à qui relancera le plus vite l'économie, au mépris de la santé. Après avoir détruit les hôpitaux publics et les services publics et causé une crise sanitaire des plus grave, les capitalistes sont prêts à faire payer à nouveau aux travailleurs les effets économiques de cette pandémie.

Malgré les déclarations du PDG d'Orange qui déclarait qu'il n'y aurait pas de chômage partiel dans l'entreprise, pourtant aujourd'hui le contraire se produit.

Les salariés qui ont des enfants de moins de 16 ans, devront soit rester en télétravail ou bien poser 2 jours de congés par semaine pour pouvoir bénéficier de 3 ASA octroyés par Orange jusqu'à l'ouverture définitive des écoles. Et, si les salariés n'utilisent pas leur droit à congés, ils seront mis en chômage partiel avec 84% de leur salaire net. L'entreprise détourne nos congés afin de nous faire payer la crise sanitaire malgré des dividendes reversés aux actionnaires.

La direction de La Poste, a décidé de décliner les ordonnances gouvernementales et de placer depuis le 2 mai, les salariés vulnérables ou en garde d'enfant en chômage partiel. A l'inverse, les fonctionnaires en situation similaire restent eux placés en ASA éviction.

L'ASA éviction pour tous les salariés est revendiquée par la CGT mais l'état du rapport de forces et le fait que nous ayons été les seuls à porter cette revendication, n'ont pas permis de maintenir une équité entre les fonctionnaires et les salarié(e)s.

Depuis le 11 mai, dans le cadre du PRA (Plan Reprise d'Activité), les postier(e)s sont contraints d'effectuer une organisation du travail décidée unilatéralement par La Poste. La reprise brutale du travail, avec du personnel usé, fatigué, stressé, ne doit pas balayer d'un revers de manche, les accords nationaux et locaux.

Le samedi, 25 % des agents vont effectuer 4 tournées en une ! Pourtant, La Poste se vante de prendre soin depuis le début de la crise sanitaire des postier(e)s. Cependant, la première cause d'accident du travail à La Poste, c'est l'accident routier qui était déjà en forte hausse avant la crise... Et, par ce moyen, la notion de titulaire de tournée est remise en cause. Cette organisation est mise en place pour une période indéterminée. Attention aux coups fourrés ! **La CGT appelle à faire grève 1 samedi par mois à partir du 16 mai.**

On ne les laissera pas nous faire payer la crise, nous devons lutter pour une autre perspective.

Orlane FRÉTY

LE RÉSEAU EN MODE ALTERNATIF

Le confinement s'achève, place au déconfinement avec toujours autant d'incertitudes et d'incompréhensions dans les services.

Des bureaux centres qui ne fonctionnent qu'avec du personnel intérimaire, aux bureaux fermés ou aux horaires aléatoires. Quid des missions de service public, de la présence postale vantés par notre direction.

Ce n'est pas parce que globalement les mesures sanitaires mises en place dans les bureaux restés ouverts sont remplies (gels hydroalcooliques, masques, plexiglass pour les CC, marquages au sol, vigiles), que nous devons ignorer la posture du groupe avec les bureaux sacrifiés pour la rentabilité et le chiffre d'affaires.

Revendiquons la création immédiate d'emplois pour que les absences des collègues ne se traduisent pas par une nouvelle augmentation de la charge de travail. Les incivilités perdurent et sont en constante augmentation, pas seulement dans les quartiers dit sensibles.

Les bureaux de poste seront progressivement rouverts, passant ainsi de 5000 bureaux en activité sur 7 jours glissants fin avril à la presque totalité des bureaux ouverts la dernière semaine de mai. Il y aura une augmentation progressive sur l'ensemble du réseau pour atteindre les 35h à fin mai.

Les chargés de clientèle doivent bénéficier de deux jours de repos entiers consécutifs autour du dimanche, une fois par mois. Dans la période actuelle, cette modalité est de deux fois par mois lorsque les salariés sont à 35h.

Soyons exigeants et restons vigilants pour garantir à tous de bonnes conditions de travail, de salaire, de santé et de sécurité.

Jean-Pierre MILLET

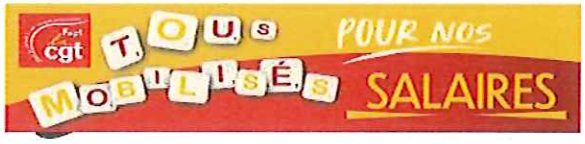

OÙ EN SOMMES-NOUS À LA SUITE DU DÉCONFINEMENT

Environ 2 mois après la mise sous "cloche" de la population française en raison de manque de masques, tests, lits de réanimation suffisants (et la liste est bien longue), que va t'il rester de cette douloureuse expérience à La Poste ?

Un petit historique s'impose : depuis l'annonce du confinement, la CGT FAPT du Cher (voir tract du 16 mars) a communiqué sur le besoin pour les postiers de produits d'hygiènes en quantité tant au réseau qu'au courrier. De même, nous sommes intervenus auprès des directions (DR et DEX) pour faire respecter les mesures barrières, l'arrêt de la pause méridienne (au profit de la pause rémunérée), le respect des droits de tous les travailleurs y compris précaires, la distribution des objets essentiels, le fini-parti, l'ouverture des bureaux en zones rurales et urbaines.

Certes cette période inédite a bousculé les habitudes des uns et des autres et le poids de la CGT a contraint les directions à faire attention et à reprendre une partie de nos revendications (fini-parti, méridienne, remplissage de DAB, ouverture de bureaux). Notre influence a également permis de garder la maitrise de nos congés et de faire évoluer l'accord sur le chômage partiel pour bénéficier du maintien de salaire (voir tract).

Cependant, le naturel revient au galop pour certains de nos dirigeants, le fini-parti est moins appliqué, les mouvements de personnel entre bureaux sont légions, la sécabilité redevient la norme...

Les CHSCT ont fait valoir leurs prérogatives en utilisant le droit d'alerte (St Florent PDC en mars et St Germain Réseau en avril) en cas de suspicions de COVID obligeant l'entreprise à prendre les décisions qui s'imposent (retrait du personnel au besoin, désinfection des locaux etc..). Dans le cas d'une suspicion, seul le droit d'alerte est efficace car l'employeur à obligation de résultat.

Et, il faut au moins reconnaître que sans l'expertise du CHSCT de Bourges PDC (portée par la CGT), tous les agents auraient été regroupés à la PPDC MF en multipliant les risques pour eux et les populations desservies.

Nos mandatés CGT au CHSCT du courrier comme du réseau ont également proposé d'autres organisations de travail. Au courrier, des régimes de travail ont été émis sans sécabilité avec 3 jours de présence en alternance et en horaires décalés pendant le confinement. Toutes ces propositions ont été discutées lors de réunions téléphonées hebdomadaires avec les collègues du courrier et du réseau puisque les permanents CGT n'ont pas eu d'autorisations de déplacement avant le 28 avril dans le Cher.

La CGT a aussi porté la revendication d'un statut égal pour les postiers sur la base du statut de la fonction publique, une revalorisation des salaires avec une prime de 1000 €, les 32H00 hebdomadaires etc. Une fois de plus, les directions passent au CHSCT, sans négociations, les nouveaux régimes de travail notamment pour celui commençant le 11 mai.

Si ce dernier peut apparaître alléchant pour les samedis de repos par exemple, cela pose des questions sur l'avenir des titulaires de quartiers, les facteurs de cycle, le nombre d'emploi restant, les conditions de travail du samedi, la validité des accords signés par les syndicats "jaunes". Ne soyons pas dupes de la situation et de la volonté, des directions du Réseau comme du courrier, d'enterrer leurs belles promesses sur l'importance des postiers, du service public.

La CGT va proposer rapidement une action de grève sur les questions des conditions de travail (normes et cadences, 32H00, respect des horaires, sécabilité), du salaire, de l'emploi et du service public.

Dominique LARDUINAT

S'ils dénigrent la CGT, c'est pour sauver leurs profits

Nemo censetur ignorare lege (nul n'est censé ignorer la loi) est un des fondements de la justice dans notre pays. Il concerne tant les personnes physiques que morales (associations, entreprises...).

On peut être en désaccord avec une loi, voire la combattre, mais il n'en demeure pas moins qu'avant qu'elle soit changée, elle s'applique. Alors, toutes celles et tous ceux qui appellent à ne pas la respecter sont en délicatesse avec le droit, pour parler soft.

C'est exactement ce qui se passe à l'usine Renault Sandouville. Dans le cadre de la reprise du travail, à la suite du déconfinement, la direction de l'entreprise n'a respecté ni les procédures d'information aux organisations syndicales, au CSE et au personnel, ni les consignes des autorités de santé sur la sécurisation des postes de travail et les préconisations sur les distances et gestes.

Devant le refus de la direction de négocier un protocole de reprise du travail respectant les conditions sanitaires requises pour une reprise sans risque, la CGT a été contrainte de saisir la justice en référée. Le tribunal du Havre a donc condamné Renault à suspendre la reprise de la production sur le site de Sandouville le temps de la régularisation de la procédure de consultation et de procéder à une évaluation des risques, à la mise en œuvre des mesures de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Les choses auraient dû rentrer dans l'ordre par l'application stricto sensu de la décision de justice par la direction, mais c'était sans compter avec la morgue patronale, Medef en tête, de ces sacro-saints décideurs. En ces troubles temps, l'occasion est trop belle pour ne pas la saisir.

Il faut mener campagne contre ces manants de la CGT et rétablir le droit divin. Pour ce faire, rien de mieux qu'une bonne croisade pour faire rendre gorge à ces impies. Chevauchant leurs blancs destriers, ils rameutent le ban et l'arrière-ban de leurs vassaux et font sonner l'hallali. Sus aux syndicalistes CGT ! patrons, ministres, sénateurs, experts en tout, spécialistes en trucmuche, journalistes avisés, anciens soixante-huitards..., et même des syndicalistes bon teint, tous y vont franco, et ils ne font pas dans la dentelle.

La CGT veut tuer l'économie. La CGT veut casser l'emploi. Encore un petit effort et on finira par un retentissant CGT pas français. C'est sûr que quand l'un ou l'une d'entre eux est pris la main dans la caisse, manie le délit d'initié, harcèle moralement ou sexuellement, ment médiatiquement, abuse de

biens sociaux, profite des deniers publics ; on les sent tout de suite moins disert. Nos zélateurs ne sont plus que des apôtres de la présomption d'innocence et du non-commentaire des décisions de justice.

Louables principes, certes, mais qui ne souffrent aucune partialité, aucune sélectivité. La justice se prononce toujours à la suite d'une saisine et la décision qu'elle prend n'incombe qu'à elle et seulement à elle et non pas à ou aux auteurs de la saisine, qu'elle leur donne raison ou tort.

Dans ce déferlement, qu'il faut bien qualifier de ce qu'il est : haineux, nous retrouvons évidemment des utilisateurs coutumiers de la diatribe mais aussi des syndicalistes, ce qui pose un gros problème.

C'est étonnant que des syndicalistes condamnent l'utilisation par d'autres syndicalistes du recours à la justice qu'eux-mêmes utilisent très fréquemment. Cette pratique syndicale est courante et motivée par le refus systématique patronal des avis émanant du personnel.

Pour Amazon, CFDT, CGT et Sud ont saisi la justice pour les mêmes raisons qu'à Sandouville. Donc ce qui est bon pour Amazon ne le serait pas pour Renault, c'est ubuesque.

A moins que.....la CFDT n'étant pas représentative à Sandouville..... Mais je m'égare ! Entre les profits du capital et la santé des salariés, le choix de la CGT est celui de la santé. Si d'autres en font un autre qu'ils assument plutôt que de nous reprocher le nôtre.

Joël BUGNONE

LA CGC, CFDT, L'UNSA SIGNENT L'APPEL DE LA HONTE AVEC LE MEDEF DANS LA RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

On pourrait penser, à première vue, que cette crise du COVID 19 n'est qu'un phénomène biologique de plus dans lequel il n'y aurait rien de politique.

Or, bien au contraire, nous avons là un formidable révélateur. Cette crise du COVID démontre l'interdépendance (et concurrence) croissante des territoires, le nivellement par le bas des mesures sociales, environnementales pour 99% de la population, ce qu'on appelle pudiquement la mondialisation.

L'exemple des services de santé est cruel et démontre son inefficacité avec le tri des malades selon l'âge.

Même aux Etats-Unis, des propositions démocrates d'une réforme radicale de leur système de santé, coûteux et dramatiquement inopérant, sont une fois de plus validées par une grande partie de la population.

On pourrait décliner l'exemple de la santé dans tous les secteurs de l'économie (produits pharmaceutiques et de première nécessité, activités postales et de télécommunications).

Dans le secteur des télécoms brassant plusieurs Milliards d'€/an, Orange accélère son dumping social et a mis en place sans délai les ordonnances COVID en imposant la prise de congés annuels à son personnel. Cet accord est grandement facilité pour la direction par la 3ème place de la CGT dans cette entreprise. A La Poste, la première place de la CGT a pour l'instant permis de stopper certains reculs même si des menaces pèsent sur le service public et les conditions de travail des personnels.

En ce qui concerne le déconfinement dans la Région Centre-Val de Loire, un " APPEL A LA MOBILISATION POUR UN PACTE REGIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL" est lancé par la Région Centre, les organisations d'employeurs et certaines organisations syndicales le 28 avril. D'entrée de jeu, cet appel annonce la couleur avec "L'Etat a mis en place des mesures sans précédent destinées à préserver la trésorerie des entreprises, avec des reports massifs de charges fiscales et sociales, la création d'un Fonds de solidarité abondé par le Conseil régional, l'octroi de sa Garantie sur les prêts bancaires pour une enveloppe de 300 Milliards €. A travers ce PACTE, les parties signataires appellent solidairement. A définir **de nouvelles organisations du travail indispensables**" (en gras dans le texte).

Il n'y a aucun doute à avoir sur la finalité de cet appel en lien avec les ordonnances du 25 mars 2020

permettant une durée hebdomadaire de 60 heures et la généralisation du télétravail. La CGT ne participera pas à ce démantèlement supplémentaire des droits des travailleurs pour colmater les brèches du « Titanic ». A l'inverse, il est indispensable de relocaliser les productions, de répartir les richesses autrement que par des primes, de donner des droits supplémentaires au monde du travail (contrat de travail, CHSCT, élus de proximité), de réapproprier par l'état les secteurs essentiels de l'économie (santé, PTT, transports, énergie), de partager le temps de travail....

Là encore, l'avenir des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes et la CGT à un rôle déterminant pour proposer la lutte et gagner sur les revendications.

Le Syndicat CGT FAPT du Cher

PRA (plan de reprise d'activité) chez Orange

La reprise d'activité sur site sera bien entendu progressive à partir du 11 mai et concernera d'abord les salariés ne pouvant pas réaliser leur activité à distance. Le télétravail pour les autres restera la règle, au moins jusqu'au 2 juin.

Seuls les salariés ne pouvant réaliser leur activité à distance (métiers de l'intervention, conseillers en boutique, etc) travailleront, sur site ou sur le terrain.

Pour illustrer, Orange prévoit d'ouvrir progressivement la totalité des boutiques d'ici fin mai. La direction d'Orange annonce ouvrir 125 boutiques sur la base du volontariat du 11 mai au 16 mai.

Pour les boutiques qui sont situées dans les centres commerciaux les dates de réouverture ne sont pas définies. Les boutiques où l'espace est restreint et qui ne peuvent pas respecter les mesures de distanciation resteront fermées.

Les salariés pouvant télétravailler devront continuer à le faire (du moins du 11 mai au 02 juin). Ces salariés n'auront pas accès à leur site de travail habituel d'ici là. A partir du 02 juin, les sites seront accessibles mais avec des règles sanitaires strictes et dans le cadre d'un roulement de manière à limiter à maximum 50 % le taux d'occupation du site, au moins jusqu'au 31 août.

Après le 02 juin, ceux qui peuvent travailler chez eux, le télétravail restera la règle et le travail sur site sera l'exception et soumis à une validation managériale.
Nous demandons la ré-internalisation des sous-traitants avec les mêmes conditions que les salariés d'orange sur la base du statut de la fonction publique.

ASC (activités sociales et culturelles) :
Le site Web devrait ouvrir mi-juin. Il reste à remplir les bases une fois que le site sera livré par le prestataire.
Voici une gamme des prestations :

- **Sociales et familiales** (CESU-handicap / Soutien Scolaire / Garde d'enfants)
- **Vacances** (Chèques Vacances / Remboursement sur facture)
- **Sport et Culture** (Sport Culture et Loisirs / Jury du Livre)
- **Fin d'année** (Spectacle de Noël / Noël enfant)
- **Solidarités** (Fonds de secours et aide financière).

Pour bon nombre de ces prestations un principe de rétroactivité a été validé.

Damien DEVAUX

PRIME DE FONCTION DIRECTEUR(TRICE) AU COURRIER/COLIS

A compter du 1er avril 2020, le montant annuel brut de la prime pour les directeurs est de 3 000 euros.
Et nous postières et postiers ? Le travail des agents doit être reconnu à sa juste valeur ! La Poste doit augmenter les salaires, accorder le 13ème mois et verser une prime exceptionnelle de 1000 euros minimum à tous les agents au plus vite ! Ce ne sont pas les entreprises qu'il faut aider mais ceux qui travaillent !

+284%

Ce chiffre correspondrait-il aux augmentations de salaires ou aux créations d'emplois des 10 prochaines années dans la fonction publique. Ça c'est le cauchemar des libéraux.

Non plus modestement, il s'agit de l'augmentation des frais de tenue de compte entre avril 2016 et avril 2020 soit de 6,5€ à 25€ par trimestre pour un compte courant d'une association de retraités. C'est hallucinant, les services supplémentaires qu'on peut avoir en 4 ans !

Moralité : quand on veut tuer le service public postal, voilà une technique bien rodée et efficace pour faire fuir les « clients ».

Le Secrétariat

INFO OU INTOX

L'organisation à la plateforme multi-flux de Bourges serait en statu quo pour 2020.

Elle serait reportée à une date ultérieure et revue pour une organisation avec notamment une DJT à 6h40 et 1 samedi sur 4 travaillé.

Restons vigilants sur la propagande POSTE qui sévit depuis toujours et encore davantage pendant la crise sanitaire avec des ordres et contre-ordres journaliers.

Dans tous les cas, dans les tuyaux, la remise en cause des titulaires de tournée, la distribution du courrier 6 jours sur 7. En conclusion l'ubérisation de notre métier. **Soyons prêts à la mobilisation pour imposer nos choix !**

Le collectif courrier

Depuis le début de la crise, les rôles des différents acteurs de l'entreprise se sont clairement affirmés.

Dès le premier jour, La CGT s'est engagée aux côtés des salariés pour défendre non seulement leur santé et celle de leurs proches mais aussi leurs droits sociaux tout en garantissant le droit à la communication pour tous.

Nous avons vu ces dernières années ce droit à la communication attaqué de toute part tant du côté postal que du côté télécommunication par la réduction continue des effectifs, le durcissement des conditions de travail, l'augmentation de la précarité et la mise en concurrence avec des sous-traitants surexploités. Aujourd'hui, nos dirigeants n'ont que le mot « service public » à la bouche. Cela nous convient car nous le défendons depuis toujours. Et nous devrons le leur rappeler à l'avenir.

Cet épisode nous montre qui est primordial à la vie dans notre société, qui crée la richesse, qui rend réellement les services essentiels à la vie de la nation : ce sont les salariés !
Vous êtes nombreux à vous être tourné vers la CGT pour faire respecter vos droits car c'est un combat que nous menons collectivement depuis toujours.

C'est le nombre qui fait notre force. Ensemble, nous pouvons aussi peser sur les décisions de l'« après covid » : Adhérer à la CGT, c'est se donner la possibilité d'exprimer collectivement nos besoins, nos attentes pour demain.

Un « merci » ne suffira pas à reconnaître, la valeur de notre travail et de notre engagement.

REJOINDRE LA CGT, C'EST SE DONNER LES MOYENS DE PESER SUR L'AVENIR !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT FAPT

Nom : ..... **Prénom :** .....
Adresse : .....
.....
Code Postal :..... **Ville :** .....

Tél perso (facultatif) : .....

Grade : ..... **Métier :**.....
Service/Bureau (nom et adresse) : .....

À RENVOYER à l'adresse suivante :
CGT FAPT du Cher
5 boulevard Clemenceau 18000 BOURGES